

Commune de Serraval

Filière Fosse septique – Epandage en pente:

Cette filière a été élaborée par le Cabinet Gilles NICOT.

Les indications techniques sont issues du D.T.U. 64.1. et modifiées suite aux prescriptions de l'arrêté du 6 mai 1996.

Filière verte 2



Filière fosse septique épandage en pente

Cette filière est destinée aux habitations isolées, sans réelles possibilités de rejet, qui répondent strictement aux conditions suivantes:

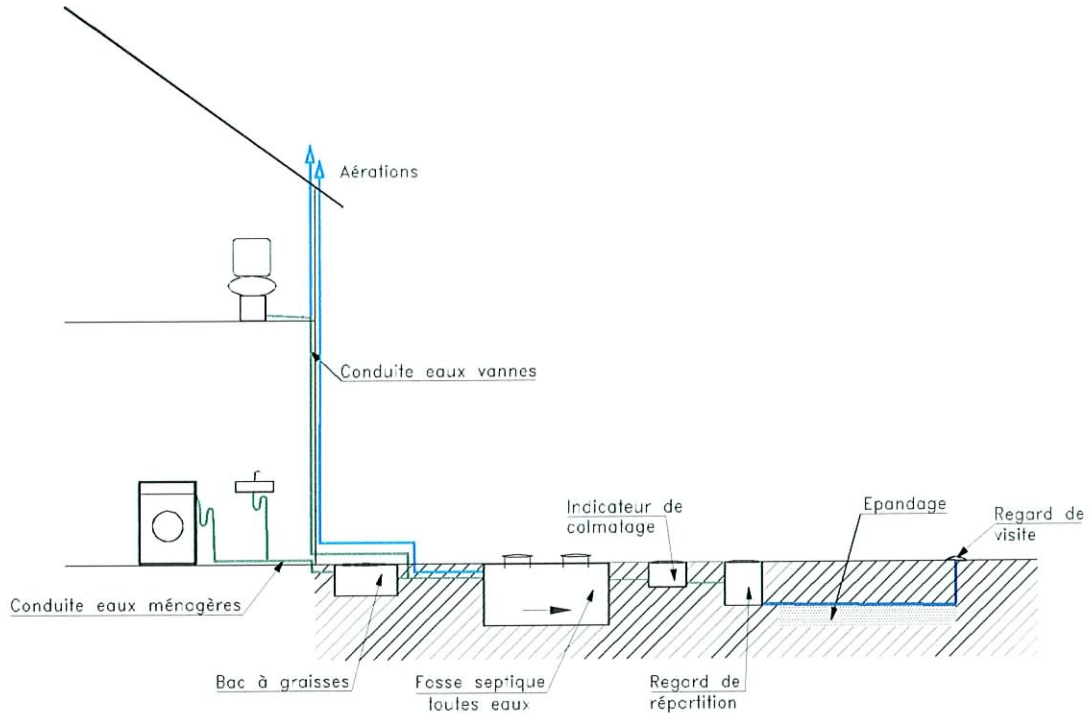
- Espace disponible en aval de la maison pour l'implantation des dispositifs d'assainissement: 500 m² minimum.
- Terrain meuble sur au moins 1 m (le rocher ne doit pas être affleurant).
- Terrain en légère pente ne formant pas une cuvette.
- Pas de construction à l'aval immédiat de l'emplacement destiné à l'installation des tranchées de dissipation.
- Pas de rupture de pente à l'aval immédiat de l'emplacement destiné à l'installation des tranchées de dissipation.
- Absence de nappe ou d'hydromorphie entre 0 et 1,50 m de profondeur.

Si toutes ces conditions ne sont pas réunies, nous conseillons une installation de type: Fosse Septique - Filtre à Sable Vertical Drainé (Filière Orange)

Avertissement:

- Cette notice technique est destinée à vous indiquer les normes à respecter pour la réalisation des installations d'assainissement autonome de votre habitation.
- Vous pouvez utilement imposer ce document comme "cahier des charges à respecter" à l'entreprise chargée de la réalisation des travaux.
- En cas de contrôle, cette notice et le plan masse de votre installation que vous devez fournir au dossier du permis de construire serviront de référence.
- Cette notice répond au cas général. Si lors de la réalisation de votre projet (Avant dépôt du permis de construire), les indications techniques conseillées dans cette notice ne vous semblent pas réalisables, il vous appartient de réaliser une étude géopédologique qui précise les possibilités d'assainissement autonome de votre terrain.

Schéma de principe:



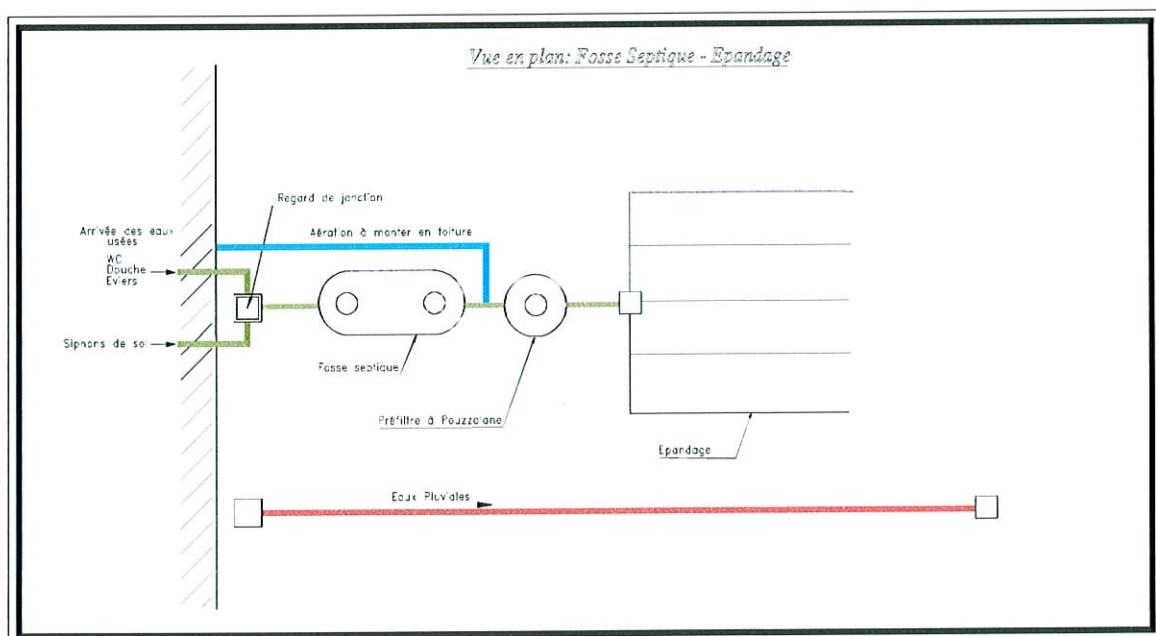
Dimensionnement de la filière:

Nombre de chambres:	Jusqu'à 3	4	5
Volume du bac à graisses (Litres):(Facultatif)	200 L	200 L	500 L
Volume de la fosse septique (Litres):	3000 L	4000 L	5000 L
Volume de l'indicateur de colmatage (Litres):	250 L	250 L	250 L

Dimensionnement de l'épandage:

Epandage normal (mètres linéaires):	45 ml	55 ml	65 ml
-------------------------------------	-------	-------	-------

Le dimensionnement de l'épandage est calculé en fonction des caractéristiques du site et de la taille de l'habitation. Il doit être scrupuleusement respecté pour assurer le bon fonctionnement de l'installation. Il est préférable de multiplier les tranchées plutôt que les rallonger au delà de 30 mètres.



Distance à respecter avec les parcelles voisines:

Un espacement de 5 mètres minimum doit être respecté entre tout dispositif d'assainissement autonome (fosses et tranchées d'épandage) et les limites de votre terrain. (sauf dérogation accordée par le propriétaire de la parcelle voisine).

Conseils de mise en œuvre:

Canalisations:

Toutes les canalisations doivent présenter une pente minimale de 2 %. Il est important de respecter les pentes pour assurer un bon écoulement des eaux.

Bac à graisses: (Facultatif) ou regard de jonction:

Bac à graisse : Il doit être mis en place à moins de deux mètres de l'habitation.

Seules les eaux ménagères (eaux de la cuisine, de la salle de bain, de la machine à laver) doivent être dirigées vers le bac à graisse.

Les eaux vannes (eaux des W.C.) sont dirigées directement vers la fosse septique.

Son installation est fortement conseillée mais non obligatoire. Sa mise en place implique sa surveillance.

Regard de jonction : Si vous choisissez de ne pas mettre de bac à graisses, vous devez impérativement le remplacer par un regard de jonction des canalisations d'eaux vannes et d'eaux ménagères.

Fosse septique toutes eaux:

Elle doit être placée le plus près possible de l'habitation sans que la fouille risque de déchausser les fondations (3 mètres mini.) Elle doit être accessible à tout moment et ne doit pas être située dans une zone de passage ou de stationnement de véhicules.

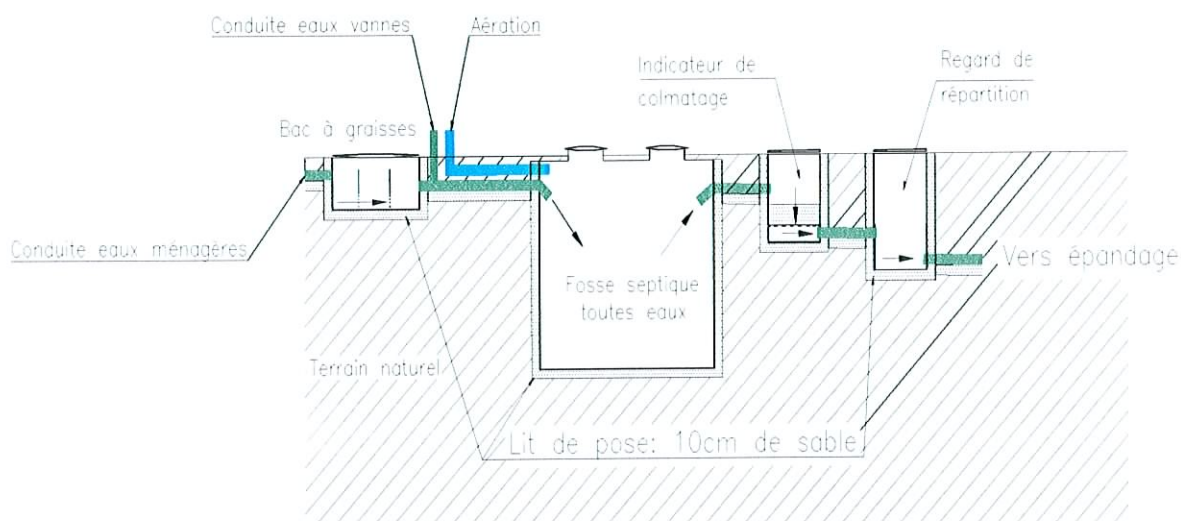
Les raccordements doivent être souples et étanches. (joints élastomères ou caoutchouc.)

Le tampon de visite de la fosse doit rester accessible en permanence et ne pas permettre le passage d'eau de ruissellement.

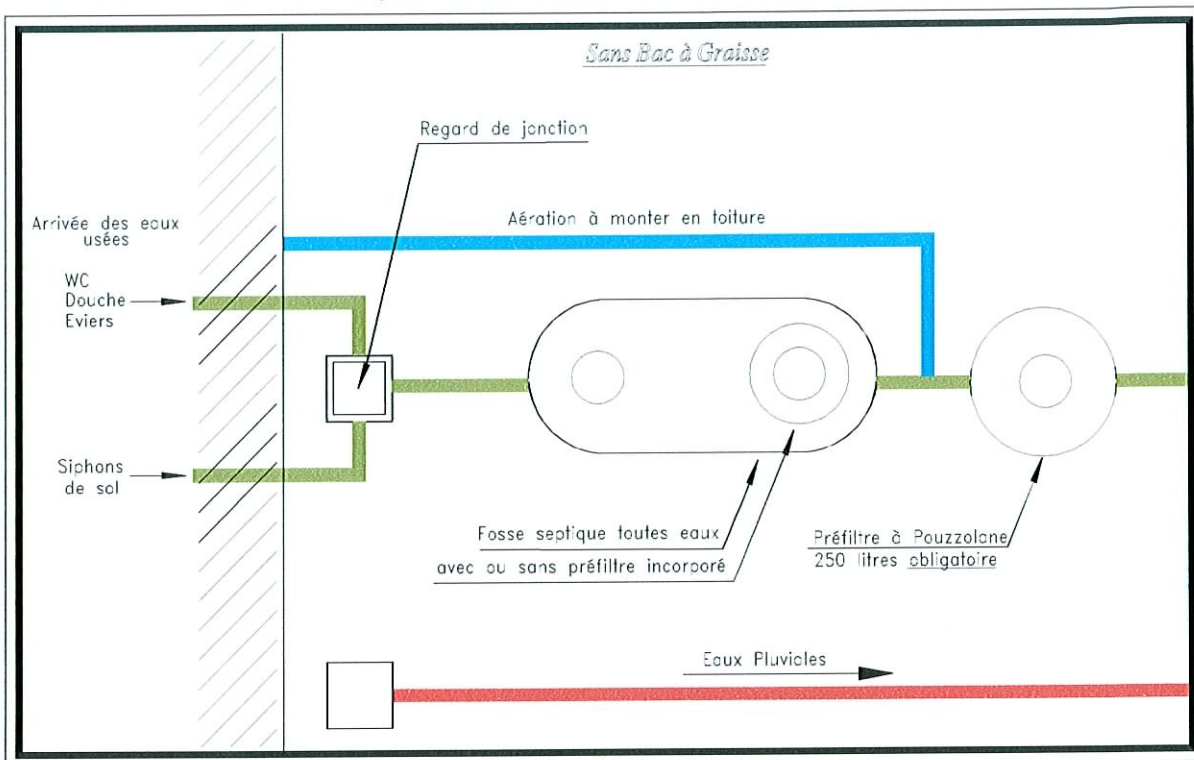
Indicateur de colmatage:

Il existe différents types d'indicateurs de colmatage (Décolloïdeur, décofiltres, préfiltre incorporé à la fosse...) Son colmatage signale la saturation anormale des boues et évite le colmatage de l'épandage.

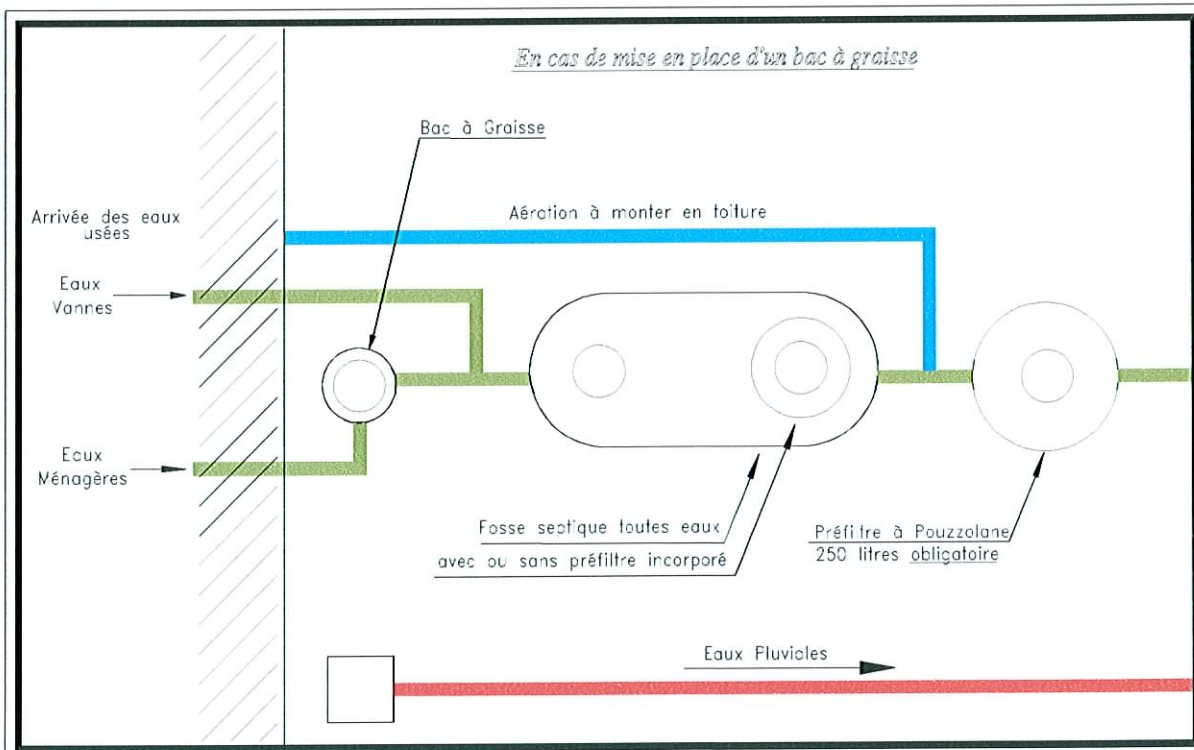
Vue en coupe



Plan conseillé si vous ne désirez pas mettre de Bac à graisse:

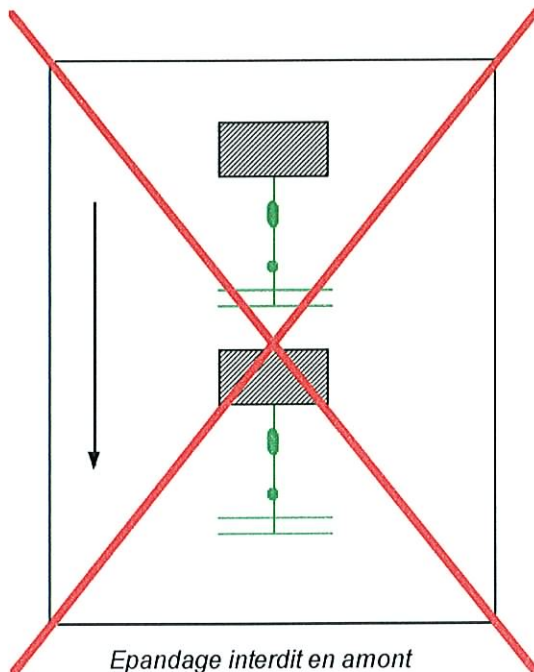
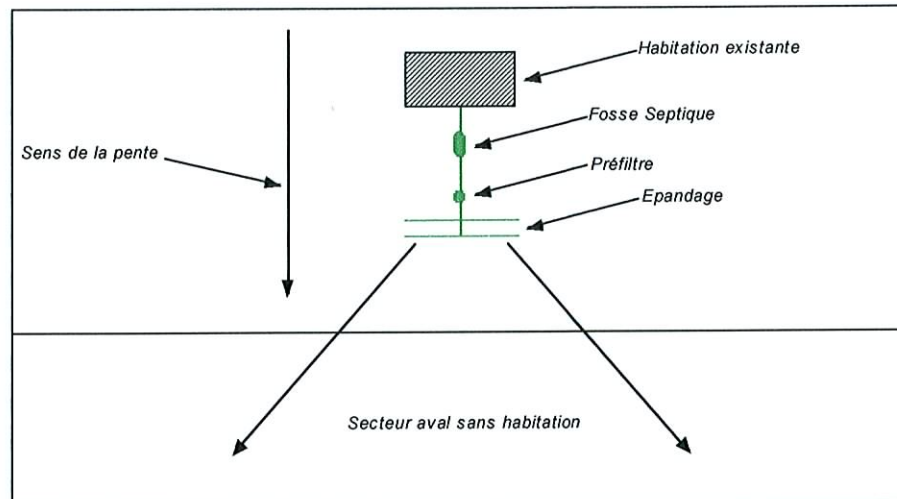


Plan conseillé si vous désirez mettre en place un Bac à graisse:

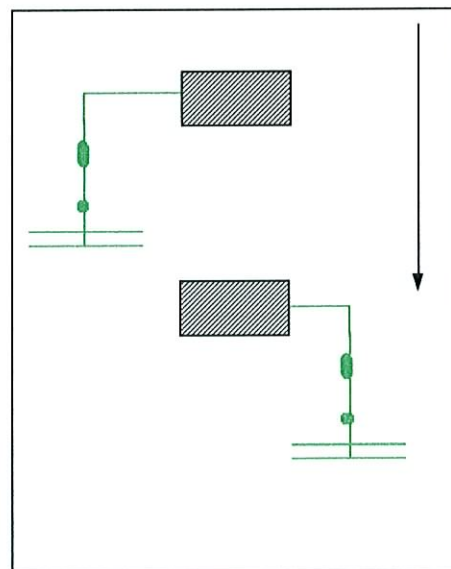


Conseils pour l'implantation des tranchées d'épandage

Schéma de principe:



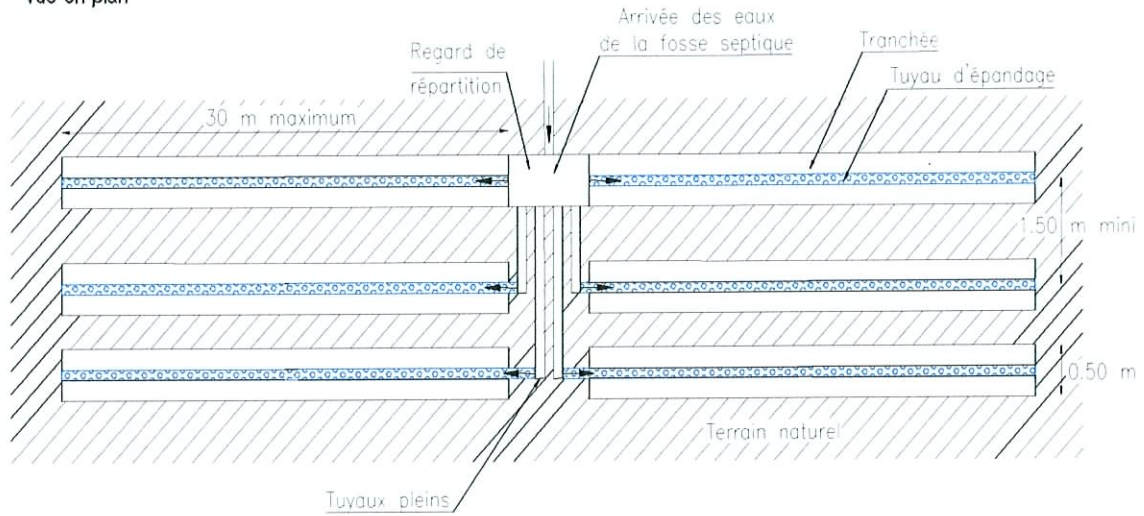
*Epannage interdit en amont
d'une habitation existante*



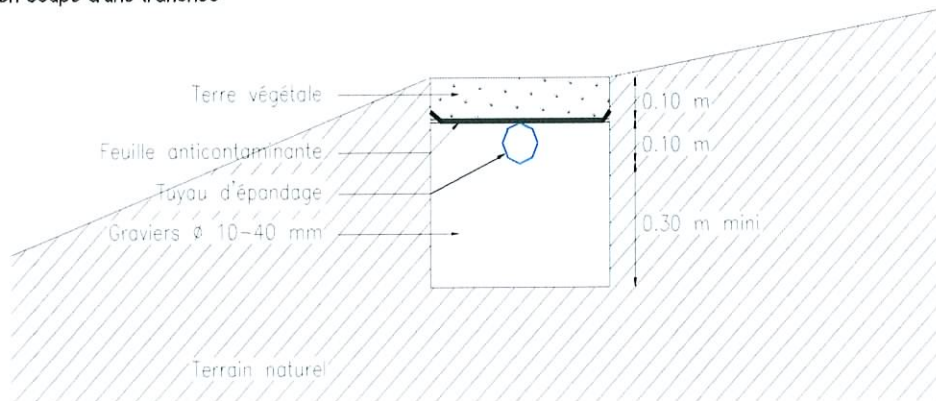
*Exemple de solution
conseillée*

PLAN D'UN EPANDAGE EN PENTE A FAIBLE PROFONDEUR

Vue en plan

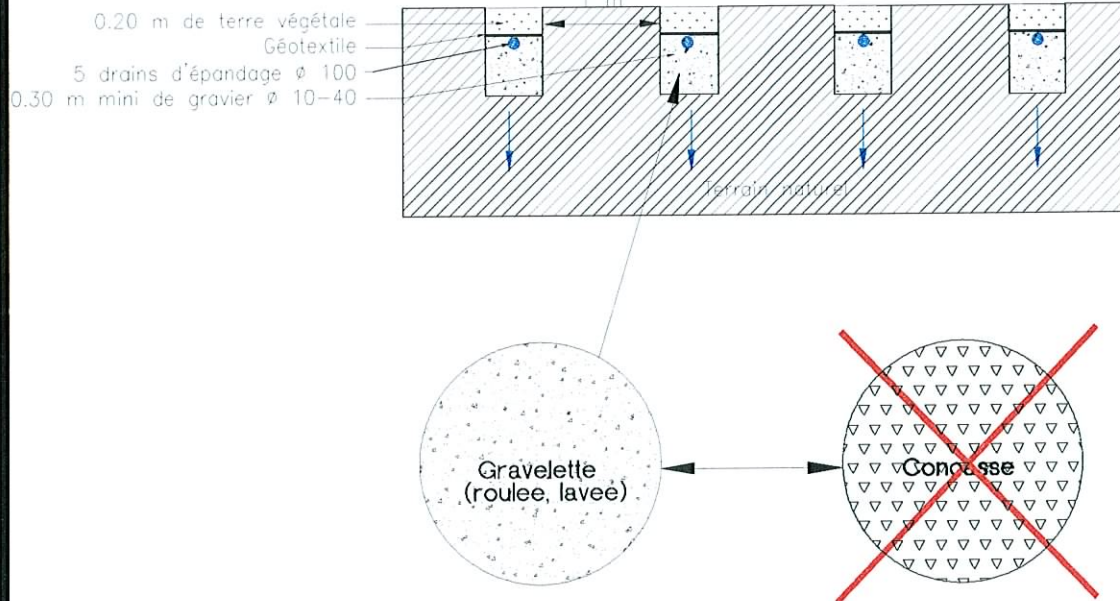


Vue en coupe d'une tranchée



UTILISEZ LES BONS MATERIAUX !

Épandage



Tranchées d'épandage:

Les engins doivent réaliser les fouilles en un seul passage pour limiter le tassement du terrain destiné à l'infiltration des eaux.

La forme générale de l'épandage doit être un parallélogramme. Les longueurs conseillées peuvent être adaptées à la configuration du terrain.

La longueur totale des drains doit être au moins de :

- 45 m linéaires pour 3 chambres,
- 55 m linéaires pour 4 chambres,
- 65 m linéaires pour 5 chambres.

Il est conseillé de mettre en place au moins 5 drains d'une longueur de :

- 9 m linéaires chacun pour 3 chambres,
- 11 m linéaires chacun pour 4 chambres,
- 13 m linéaires chacun pour 5 chambres.

Les tranchées d'épandages doivent être réalisées perpendiculairement à la pente et avoir une pente presque nulle. Elles doivent être profondes de 40 cm au minimum et 80 cm au maximum.

Leurs surfaces doivent être scarifiées au râteau.

Les graviers doivent être siliceux et roulés (concassé interdit). Ils doivent être propres et avoir une granulométrie comprise entre 10 et 40 mm.

Les tuyaux et drains d'épandage ont une section non circulaire comprise entre 100 et 125 mm. Ils doivent être disposés de telle sorte que les fentes soient dirigées vers le bas.

Feuille anticontaminante:

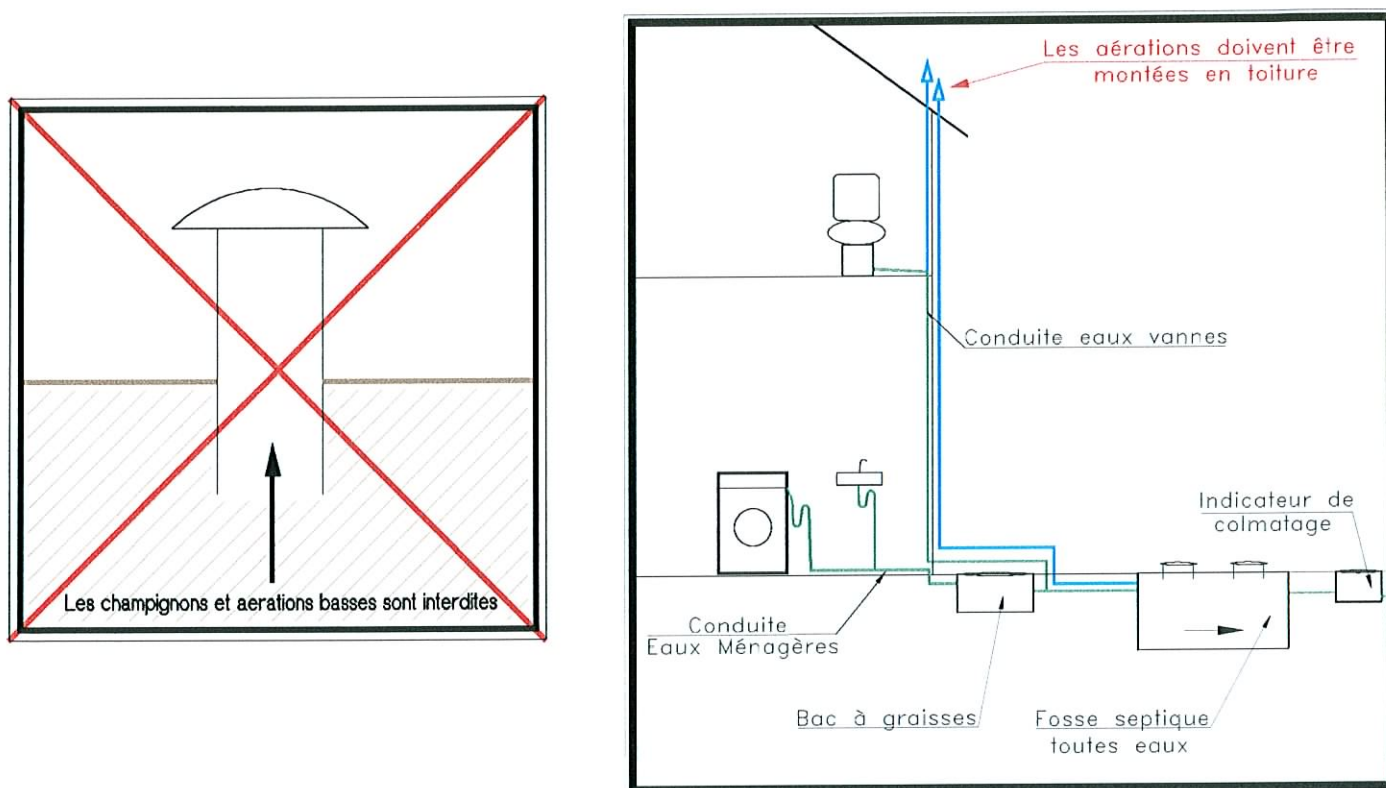
Elle doit être imputrescible, perméable à l'air et à l'eau et avoir un grammage minimum de 100 g/m².

Préfiltre à pouzzolane (indicateur de colmatage) :

Il existe différents types d'indicateurs de colmatage (Décolloïdeur, décofiltres, préfiltre incorporé à la fosse...). Son colmatage signale la saturation anormale des boues et évite le colmatage de l'épandage. Vous devez disposer au moins d'un préfiltre de 250 litres minimum, disposé en sortie de la fosse septique. Vous pouvez disposer d'un préfiltre incorporé à la fosse septique.
⇒ **Ce seul préfiltre incorporé n'est pas suffisant.**

Ventilation:

Les divers éléments de la filière d'assainissement génèrent des gaz qui doivent être évacués par une canalisation de ventilation (représentée en bleu). Cette canalisation de \varnothing 100 mini doit être portée au toit de l'habitation. La conduite d'eau vanne doit également être raccordée à une canalisation d'aération distincte et portée au toit.



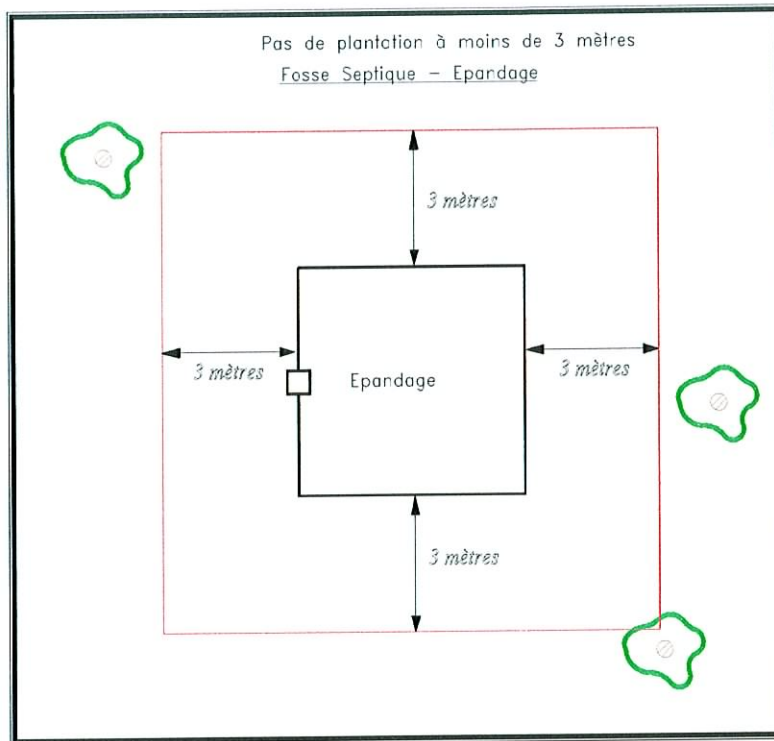
Eaux pluviales:

Les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être dirigées vers la fosse septique ni même vers les tranchées filtrantes.

Les eaux pluviales doivent être dirigées vers un puits d'infiltration distinct ou vers le réseau d'eau pluviale communal si il existe ou vers un ruisseau.

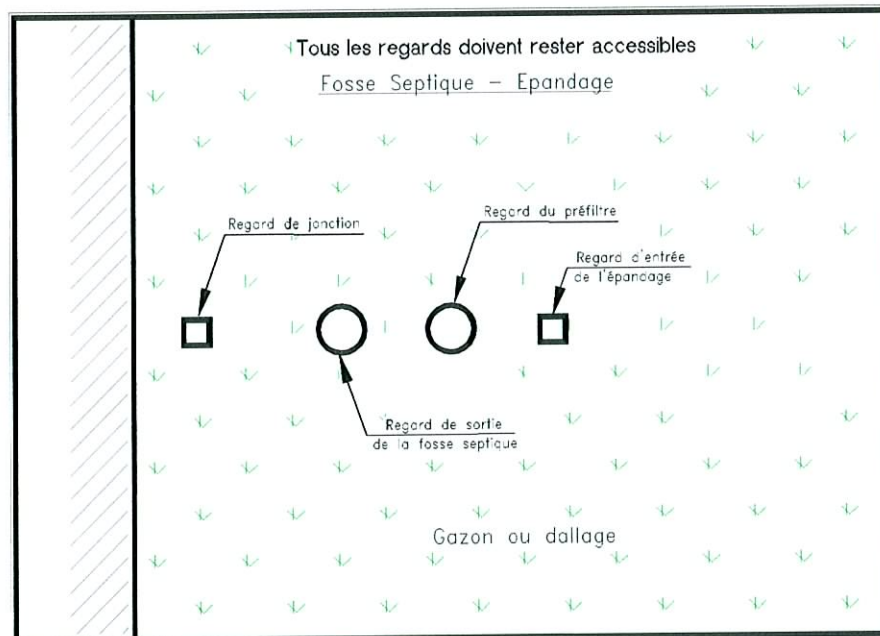
Remise en état des terrains:

Toute plantation d'arbres ou d'arbustes est à proscrire à une distance de moins de 3 m des installations. Un simple engazonnement de la surface est conseillé.



Aspect fini:

Tous les regards doivent rester accessibles.



Conseils d'entretien:

Mise en garde:

Le fonctionnement de tout système d'assainissement autonome et sa durée de vie dépendent directement du soin apporté lors de sa réalisation et de son entretien.

Le colmatage des tranchées d'épandage implique leur réfection.

Fosse septique:

Sa vidange est conseillée tous les 2 à 5 ans maximum.

Les produits de vidange doivent être éliminés par une entreprise spécialisée. Il n'est pas nécessaire de s'abstenir d'utiliser des détergents ou de l'eau de javel, dans la mesure où ces produits sont utilisés à des doses conseillées par les fabricants.

Bac à graisses:

Il doit être nettoyé tous les deux mois.

Indicateur de colmatage:

Les matériaux filtrants doivent être changés en moyenne tous les deux ans.

Un simple décolmatage est souvent nécessaire dans la première année d'utilisation.

Par la suite son colmatage indique qu'il est nécessaire de vidanger la fosse.

Epandage:

Il ne nécessite pas d'entretien dans la mesure où la fosse septique et l'indicateur de colmatage sont correctement raccordés.